Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 24 Joumada II 1444
17 Janvier 2023

N° 7

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **92**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **92**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **94**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **100**
Homologation de résolutions **101**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **102**
Avis aux créanciers **106**
Convocations
Sociétés anonymes **108**
Actes Administratifs
Avis au public **108**
Divers
Avis au public **109**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société privée locale à Machreg Chams

- Le nom de la société à constituer : La société privée locale, le complexe agricole, Machreg Chams.

- Type d'entreprise : locale

Montant du capital souscrit de la société : 11 400 dinars onze mille quatre cents dinars.

- L'adresse prévue du siège social : Secteur Machreg Chams, Sbeïtla, gouvernorat de Kasserine.

- Objet de la société :

Promotion du secteur agricole et contribuer à la voie du développement durable par des productions animales et végétales pouvant être conservées et séchées, comme la plantation d'arbres fruitiers et de légumes, en plus d'une unité d'évaluation des produits agricoles comme un pressoir à olives, un séchoir et conserverie avec élevage de bétail (moutons, vaches ...).

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de statuts : 31/10/2022 au Centre des Registres National des Entreprises Kasserine 2

- Le nombre d'actions qui seront souscrites et leur contrepartie en numéraire, et le montant devant être payé immédiatement : 57 actions dont la valeur est de 11 400 dinars

- Conditions liées à la répartition des excédents et à la formation de l'épargne : Dans le cas où l'entreprise privée réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque exercice comptable

Affecter un pourcentage de 20 % aux activités sociales, culturelles et environnementales

Affecter un pourcentage de 15% sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50 % du capital de la société.

Les bénéfices ou excédents restants peuvent être répartis dans la limite d'un pourcentage n'excédant pas 35 % par décision de l'assemblée générale.

Plus que cela est utilisé pour développer ses activités localement et régionalement.

L'établissement bancaire dans lequel seront déposés les fonds issus de la souscription : GROUPE SOCIETE GENERALE SABBELA.

La période d'ouverture à la souscription : du 29/10/2022 au 15/12/2022, avec possibilité de clôture anticipée sous forme de souscription totale avant l'expiration du délai funeste.

Modalités de convocation de l'assemblée générale constitutive et lieu pour celle-ci : L'assemblée constitutive se tiendra le 16/12/2022 à dix heures du matin, au siège de la société à Machreg Chams, et une invitation lui est faite par la publication d'une annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens, en plus de cela cette annonce a été affichée au siège de la délégation de Sbeïtla, Kasserine.

Fondateurs :

- Chaouki Ben Ouardi Harhouri : résident à Machreg Chams, délégation de Sbeïtla, gouvernorat de Kasserine, numéro de téléphone : 93806676,

- Sabra Bent Taher Harrathi, résidente à Machreg Chams, délégation de Sbeïtla, gouvernorat de Kasserine, téléphone numéro : 27721110

- Imad Ben Ouardi Harhouri, résident à Machreg Chams, délégation de Sbeïtla, gouvernorat de Kasserine, numéro de téléphone 21792124

- Habib Ben Lamine Harhouri, résident à Machreg Chams, délégation de Sbeïtla, gouvernorat de Kasserine, téléphone 95 832 422.

- Amir Ben Taher Harrathi, résident à Machreg Chams, délégation de Sbeïtla, gouvernorat de Kasserine, numéro de téléphone : 97 705 011.

2023R00023SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Sté Carthage Médical

SA au capital de 9.600.000 DT

Siège : Zone touristique, Jinen El Ouest 5000 Monastir

RNE : 1038331B

Code CNSS : 325347-9

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 18/12/2022 enregistré à la recette des finances de Monastir le 23/12/2022 sous n°22807989, quittance n°M072082 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°2022180415 daté du 28/12/2022, l'assemblée générale décide à la majorité des associés : L'approbation des états financiers 2021.

2023S00032SANB2

Notice d'augmentation de capital

Société «AZUR COLORS»

Société anonyme

Au capital de 1 020 020 DT

Siège social : 3 Bis Impasse N°5 Rue 8612 ZI Charguia 1 - 2035 Tunis

MF : 1383227CAM000

IU : 1383227C

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 Juillet 2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis, le 26 décembre 2022 Quittance n°8997 Enregistrement n°22505809 dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises Tunis le 3 janvier 2023 Reçu n° AC0132023, il a été décidé d'augmenter le capital social de 500 000,000 Dinars pour le porter à 1 520 020,000 Dinars.

Objet social : commercialisation et la distribution en gros des produits d'informatique et d'impression aussi bien en grand et en petit format.

Durée de la société : 99 ans.

Montant de l'augmentation : 500 000,000 Dinars par compensation de créances. Nombre d'actions à créer et valeur d'émission : 100 000 actions nouvelles de 5,000 Dinars chacune émise au pair.

Suppression du droit préférentiel de souscription.

Le droit aux dividendes aux nouvelles actions.

Avantages particuliers : Aucun.

Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire.

Répartition des résultats : 5% à la réserve légale, le reste suivant décision de l'assemblée générale.

Boni de liquidation : Entre les actionnaires.

Modalités de convocation des assemblées : Suivant les conditions légales.

Les fonds provenant de la souscription sont inscrits dans les livres comptables de la société au compte «compte courant associé» suivant certificat du Conseil d'Administration du 30 Mai 2022.

Délai de souscription : 15 jours à partir de la parution de la présente notice avec la possibilité de clôturer la souscription par anticipation.

2023400071SANB2

Notice d'information augmentation de capital en numéraire

MASTER RETAIL

Société anonyme

Au capital de 24 600 000 Dinars

Identifiant Unique au R.N.E : 1412646 H

Affiliation CNSS : N°562543-40

1) Dénomination : MASTER RETAIL.

2) Forme juridique : Société anonyme.

3) Capital social : 24 600 000 dinars entièrement libéré.

4) Siège social : Immeuble SOFIDE, Charguia II, 2035 Tunis Carthage,

5) Objet social : Commerce en détail des articles de textile, etc.

6) Durée de la société : 99 ans.

7) Augmentation de capital : Quatre millions dinars (4 000 000 dt) en numéraire.

8) Dépôt du projet :

Un exemplaire de l'assemblée générale extraordinaire du 4/01/2023 est déposé au Registre National des Entreprises le 6/01/2023 sous le n°AC 0362023.

9) Nombre d'actions à souscrire : 400 000 actions de valeur nominale de 10 DT à libérer en totalité à la souscription.

10) Répartition du résultat : Conformément au code des sociétés commerciales.

11) Versement des fonds : Compte indisponible BIAT n°08 601 0001932007068 90.

12) Délai de souscription : Quinze jours.

2023400074SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Sté «ALT FRANKFORT»

SARL au capital 12.000 D

99, Av. des Nations Unies Hammamet

M.F : N°0020863 D/M/000

Suivant P.V ordinaire, enregistré à la Recette d'Hammamet 2 le 28 décembre 2022 sous le n° 22806532/0160734, dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises le 6 janvier 2023 sous le n°20236327.

Il a été décidé :

Augmentation de capital la part est devenue 40 dinars au lieu de 10 dinars.

- Abdelfattah Marzougui : 150 parts valeur 6.000 DT

- Hédi Marzougui : 50 parts valeur 2.000 DT

- Sami Marzougui : 50 parts valeur 2.000 DT

- Sara Marzougui : 50 parts valeur 2.000 DT.

Renouvellement de la Gérance pour Mr Abdelfattah Marzougui pendant une durée indéterminée.

2023T00037SRLB2

SAGEMCOM SOFTWARE & TECHNOLOGIES BROADBAND SARL

Société à responsabilité Limitée - Non Résidente

Capital social : 23.500 Euros

34 Bis, Avenue de Paris - 2033 Mégrine

I.U : 0938423/F

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2/3/2021 (enregistré à la Recette des Finances de Mégrine, le 11/3/2021 sous n°QM020073 En°21701125)

- Les associés confirment l'ouverture d'un établissement secondaire sis à la Zone d'Activité de Keireddine - Lot 4-1-1 - La Goulette - 2060 Tunis

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13/3/2018 (enregistré à la Recette des Finances de Mégrine, le 4/5/2018 sous n°QM036958 En°18802083)

- Les associés confirment l'ouverture d'un établissement secondaire sis au 41, Avenue de Paris - 2033 Mégrine.

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8/8/2018 (enregistré à la Recette des Finances de Mégrine, le 10/9/2018 sous n°QM061603 EN°18803932)

- Les associés confirment l'ouverture d'un établissement secondaire sis au 24, Rue Omar Khayyam - la Zone d'Activité de Keireddine - La Goulette - 2089 Tunis.

Dont un exemplaire des P.V ont été déposés au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°0938423/F le 20/12/2022 sous dossier n°2022171246.

2023400070SRLB2

Distribution (article 46 du CSC)

Société eviivo Labs - Société en cours de liquidation

SARL au capital de 40 000 DT

Siège social : 000, Rue de la Bourse Im Mimosa, Les Berges du Lac 1053

Identifiant Unique / Matricule Fiscal : 1250481E

Affiliation CNSS n° : 321249-82

Suivant PV de l'AGE du 26 août 2022 enregistré à la recette des finances d'Al Bouhaira le 21 octobre 2022 sous le n°22508322 quittances n°M104724, dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises en date du 31 octobre 2022 sous le n°2022115699, il a été décidé la dissolution anticipée de la société en vue de sa liquidation et la désignation de Mme Wahida Djelassi en qualité du liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le liquidateur de la société informe le public de la décision de distribution des fonds disponibles provenant de la liquidation de la société entre les créanciers. Toute personne intéressée peut faire opposition dans un délai de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date de parution de cet avis au JORT.

2023400077SRLB2

SOCIETE ATLAS TUNISIE

SARL au capital de 15 000 Dinars

Siège social : B1 Résidence El Mouna - Rue du Lac Mâlaren, Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant unique : 1274073V

Suivant PV de l'AGE du 21/11/2022, enregistré à la Recette des Finances le Lac le 16/12/2022, sous le n°22509971, Quittance n°M120185, dont un exemplaire a été déposé au RNE sous le n°2022174126 à la date du 22/12/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société ATLAS Tunisie, la désignation de Mr. Hédi Gharbi en tant que liquidateur et l'élection du siège de liquidation à immeuble KPMG, rue Riyal n°06, les Jardins du Lac II - Les Berges du Lac Tunis, comme siège de liquidation.

2023400078SRLB2

SOCIETE INTERNATIONAL SERVICES

SARL au capital de 101 000 Dinars

Siège social : B1 Résidence El Mouna - Rue du Lac Mâlaren, Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant unique : 1264970Q

Suivant PV de l'AGE du 21/11/2022, enregistré à la Recette des Finances le Lac le 16/12/2022, sous le n° 22509969, Quittance n°M120181, dont un exemplaire a été déposé au RNE sous le n°2022174139 à la date du 22/12/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société INTERNATIONAL SERVICES, la désignation de Mr. Hédi Gharbi en tant que liquidateur et l'élection du siège de liquidation à immeuble KPMG, rue Riyal n°06, les Jardins du Lac II - Les Berges du Lac Tunis, comme siège de liquidation.

2023400079SRLB2

SOCIETE PAYROLL TUNISIE

SARL au capital de 101 000 Dinars

Siège social : B1 Résidence El Mouna - Rue du Lac Mâlaren, Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant unique : 1257273D

Suivant PV de l'AGE du 21/11/2022, enregistré à la Recette des Finances le Lac le 16/12/2022, sous le n° 22509968, Quittance n°M120174, dont un exemplaire a été déposé au RNE sous le n°2022174153 à la date du 22/12/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société Payroll Tunisie, la désignation de Mr Hédi Gharbi en tant que liquidateur et l'élection du siège de liquidation à immeuble KPMG, rue Riyal n°06, les Jardins du Lac II - Les Berges du Lac Tunis, comme siège de liquidation.

2023400080SRLB2

SOCIETE SOLEO

SARL au capital de 180 000 Dinars

Siège social : Imm. Les Chalets, Montplaisir 1073 - Tunis

Identifiant unique : 1105100P

Suivant PV de l'AGE du 17/6/2022, enregistré à la Recette des Finances Montplaisir le 22/9/2022, sous le n°22505328, Quittance n°M097364, dont un exemplaire a été déposé au RNE sous le n°3096 à la date du 29/9/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société SOLEO, la désignation de Mme. Marie José Philomène DUMONT en tant que liquidateur et l'élection du siège de liquidation à immeuble KPMG, rue Riyal n°06, les Jardins du Lac II - Les berges du Lac Tunis, comme siège de liquidation.

2023400081SRLB2

SOCIETE ULYSSE CASH & CARRY

Sarl au capital de 6 200 000 DT

Siège social : croisement RN9 et RN 10, Sidi Daoued, La Marsa

Identifiant Unique : 1277797P

MF : 1277797P/D/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26 décembre 2022 au siège social de la société et enregistré à la Recette des finances de la Marsa le 26 décembre 2022 sous le n° 22708030 Q 150023, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 28 décembre 2022, sous le n°2022180612 les associés ont décidé de :

- Accepter la démission de M. Nabil Chaibi de son poste de Gérant.

- Nommer M. Mohamed Chérif Karoui en tant que nouveau Gérant à compter du 26 décembre 2022 pour la durée de trois (03) années.

2023400083SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Avis

En vertu d'un A.S.S.PV enregistré à la Recette des Finances rue Ulotriches le 02/01/2023 Reçu n°M248 enregistrement n°22200016 Mr Imed

Ben Mabrouk Maherzi (CIN° 07382255) a vendu le fonds de commerce de tout commerce exploité dans le local sis au 17 rue Lobnane Tunis à Mr Imed Ben Mohamed Elhachemi - (CIN°04830852), les oppositions se font entre les mains de l'avocate Maître Rim Karoui - bureau 54 rue ech-cheme Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent.

Le présent avis est publié au journal Essahafa du 10/01/2023.

2023T00031FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances rue Bab Souika le 26/12/2022 sous le n°22202777 quittance n°M08379 Mme Mariem Bent Hcine Ben Ahmed Grira a vendu à Mme Aouatef Bent Hédi Ben Hacen Bouzid tout son fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au n°45 avenue Ali Belhouane Tunis.

Les oppositions doivent être adressées chez l'acheteuse à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 10/01/2023.

2023T00035FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 4/01/2023, enregistré à la recette des finances Raoued le 6/01/2023 sous le numéro 23200114 quittance numéro M003027, Mr Hédi Ezziadi en tant que gérant de la société "Ezziadi de Boulangerie" a vendu la totalité du fonds de commerce destiné comme Boulangerie sis à 120, Rue Fathi Zouhair Einkhilette Ariana Nord avec tous ses éléments corporels et incorporels à la Société "Boulangerie Sasia" société en état de constitution représentée par son gérant Mr Radhouane Ettaouai.

Les oppositions doivent être signifiées entre les mains du gérant de la société acquéreuse sis à 120, Rue Fathi Zouhair Einkhilette Ariana Nord dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans le quotidien Essahafa du Mercredi 11/01/2023 page 19.

2023T00036FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances rue El Jazira en date du 6/9/2022 sous le n° 22202351 quittance n°M061676 Mr Mohamed Ben Hamida Ziadia a vendu à Mr Riadh Ben Taher Amara tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme restaurant nommé (El Baraka) sis au n°26 rue de l'hiver - Beb Jdid Tunis.

Toute opposition sera déposée chez le Maître Hassen Rahmouni avocat son bureau et au n°18 rue du Maghreb Tunis dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été parue au journal Echourouk du 18/9/2022.

2023T00040FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié du 28/12/2022, établi par les Notaires Walid BABAY et son assesseur, enregistré à la recette des finances de La Marsa le 6/01/2023 (quittance n°3204), Mme. Meriem ELBEY, demeurant à 11 impasse Zitouna sidi Bou-Said Tunis, a cédé à son époux Adelfatah CHALBI demeurant à résidence l'Archipel App 6-1 Ain Zaghouan Tunis, par donation le fonds de commerce exploité au commerce des parfums et produits cosmétiques en gros au 32 rue Sidi Morjeni Tunis. Les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce au 32 rue Sidi Morjeni Tunis. Cet avis a été publié dans le journal "Echourouk" du 8/01/2023.

2023R00074FCCC2

Abondon de parts dans un fonds de commerce

En vertu d'un acte ssp rédigé par Maître Joudi Mohamed avocat à Kairouan, enregistré à Kairouan le 15/12/2022 quittance n°M100476 n°22204687, publié dans les journaux «La Presse et Essahafa, les dames et sieurs Torkia, Fattouma, Hsan, Najet, Ahmed, Abdelaziz, Kalthoum, Houda et Abderrahmen Magdoud, Habib, Sana, Abderrahim et Mohamed Ben Hloua ont abandonné leurs parts dans le fonds de commerce sis à Kairouan, avenue El Moez Ibn Badis, consistant en un commerce de vente d'aliments alimentaires en détail au profit de Mr Mohamed Ben Ali Magdoud.

Les oppositions sont recevables à l'étude du maître Joudi Mohamed sise à la rue Mohamed Hlioui Kairouan, et ce jusqu'à écoulement de vingt jours à compter de la date de parution de la présente annonce.

2023R00080FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Grombalia le 26/12/2022 quittance n°M106543, enregistrement 22206509. Mr Abderrazak Ben Dhehibi Ben Boubaker Massoud a vendu à Mr Hédi Ben Ayed Ben Zarrouk Jlassi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que vente produits alimentaires en détails sis à Fondouk Jedid Grombalia Nabeul.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et Le Quotidien le 11/01/2023.

2023R00081FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertus d'un contrat enregistré à la recette des finances de Béja le

5/10/2023 sous le numéro 8807627 Quittance n°M060002 Mr Mohamed Mouldi Medini a donné à Madame Maha Medini le fonds de commerce ayant pour activité Commerce d'une armurerie. D'un local sis à l'Avenue de la République Béja.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de bénéficiaire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Un avis de vente est paru aux journaux «Quotidien» le 7/01/2023.

2023R00086FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous signé en date du 30 décembre 2022 enregistré le 3 janvier 2023 à la recette des finances de Gafsa numéro de reçu M000400 numéro d'enregistrement 23200070 Me. Najwa bent Mohamed Sadok Hmida a cédé à Mr. Bader Ben Abdelbasset Enssiri un fonds de commerce exploité vente de prêt à porter sis à cité Bourguiba Sidi Ahmed Zaroug Gafsa.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de la publication légales au Journal Officiel de la République Tunisienne au bureau de maître Zoubeida Benmasoud situé à la rue Kilani Elmoutoui Gafsa 2100.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Echourouk et le Quotidien en date du 6/01/2023.

2023R00092FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte enregistré à la recette des finances Djerba le 26/7/2022 sous numéro d'enregistrement 22203275 quittance numéro M071738, Monsieur Rafik Ben Khazi, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°05790277, a vendu à Rahma Elhadji, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°13206681 la totalité du fonds de commerce situé à Houmet Eljwamaa Rue Taha Houssin Houmet Souk Djerba avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues par l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce vendu dans les 20 jours de la parution de cet extrait au journal Officiel de la République Tunisienne.

Une copie de contrat a été déposée à l'adresse du fonds de commerce vendu a été publiée le 5 janvier 2023.

2023R00093FCCC2

Renonciation de l'exploitation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sahline le 30-12-2022 quittance n°M042949, Sami Mensi, renonce à Wafa Achour, l'exploitation du fonds de commerce sise au complexe résidentiel et commercial «El Mandra» Sahline concernant le local n°05 dont l'activité « buvette» et l'intégration au local n°04 dont l'activité «salon de thé», cette annonce est publiée le 11/01/2023 au journal «Achourouk».

2023S00028FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 02/01/2023, enregistré à la recette des finances de Jemmel le 4/01/2023 quittance n°M000898, n° d'enregistrement : 23200027. La société hamed mestiri et son fils Société ARL im. fiscal 1406042W, a vendu à Monsieur Ridha Hlal la totalité du fonds de commerce «vente électroménager» qui lui appartient sis à la rue la Liberté cité enasr Jemmel, avec ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à son adresse : cité erriad Sousse dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis été publié au journal quotidien Echourouk du 7/01/2023.

2023S00030FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Sousse le 29/12/2022 sous le n°22202797 suivant quitus n°M088801 Mr Bouraoui Abeda a vendu à Mr Mouhamed Ali Abada la totalité du fonds de commerce exploité pour la vente des pièces électriques automobiles et réparation situé à rue Iben Khouldoune n°20 Sousse.

Toutes les oppositions doivent être adressées à l'acquéreur au siège de fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Une copie de cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien de 12/01/2023.

2023S00033FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, rédigé par Maître Kchaou Habib Avocat à Sfax, en date du 26/12/2023 enregistré à la recette des finances «Gremda» Sfax le 28/12/2022 sous le n°22203111 et la quittance n° M104434, la société «la Plateforme d'équipement», SARL (1242158Z), son siège social à route Gremda km 1.5 Sfax, a vendu à Mme Dalinda Zorgani, tunisienne, CIN 05295842 demeurant à l'avenue Abou Zomaa Elbeloui Kairouan, la totalité du fonds de commerce consistant en «quincaillerie» exploité au local sis à route Gremda km 1.5 Sfax avec toutes ses composantes corporelles et incorporelles.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées conformément à la loi auprès de l'acquéreur Mme Dalinda Zorgani au local où le fonds de commerce est exploité sis à route Gremda km 1.5 Sfax, dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Achourouk» du 6/01/2023.

2023X00046FCCC2

Vente de la moitié d'un fonds de commerce

Vu l'acte sous seing privé du 26/12/2022 enregistré le 3/01/2023

sous le n°23200019 quittance n° M000687 Mr Iyed Dalloul a vendu la moitié du fonds de commerce (50%) concernant le local de commerce privé : location et vente des robes de mariage et de fiançailles et la haute couture sis au rez-de-chaussée rue 14 Janvier Sfax El Jadida Im. Amal Centre et qui comporte le magasin n° 1 - 2 et 3 à Mr Bilel Yousfi et toute opposition sera faite auprès de l'acheteur à l'adresse ci-dessus indiquée durant la période de 20 jours selon la loi.

Un avis de vente de ce fonds de commerce a été publié aux journaux quotidiens Essabah et le Temps le 11/01/2023.

2023X00047FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 19 décembre 2022 et enregistré à la recette des finances Route de Tunis; Sfax le 02/01/2023 sous le numéro 23200007; madame Houda Zoueri épouse Hatem Feki; a vendu à la société "CopyPast InphoLease", SARL, son siège social sis à Corniche les Berges du Lac 01-1053 La Marsa rue Cheikh Zeyed Carthage Land Bloc, inscrite au Registre National des Entreprises sous le numéro 1797914T, son gérant est Hatem Ben Khamsa, le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels exploité pour le commerce de la photocopie et du traitement des textes et la fourniture des ordinateurs et des imprimantes et toutes activités connexes, exploité au local sis à route Mahdia Km 03- Sfax; non immatriculé au Registre National des Entreprises.

Les oppositions se font au bureau du rédacteur du contrat Maître Mohamed Ben Mahmoud, Avocat à la cour de cassation sis à 63 Rue Taher Sfar, immeuble Salem Ben Amor, deuxième étage, bureau n°06, Sfax; dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au Journal Achourouk du 6 janvier 2023; numéro IP423/017.

2023X00048FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Maître Hentati Moneem, Avocat à la cour, 12, Rue Salem Harzallah 3000 Sfax, sait qu'il a signé un contrat pour la vente d'un fonds de commerce conformément aux exigences de la loi 31 de 2003 et à l'article 189 bis du code de commerce.

Par un écrit manuscrit daté le 10/11/2022 et enregistré le 30/12/2022 sous le numéro 22204963 quittance n°M064172. Entre Houssem Hentati, titulaire d'une carte d'identité nationale 08789475, résident à la route Ain km 3, Sfax, vend à Molka Maala, (au profit de la société classic donia en cour de constitution titulaire de la carte d'identité nationale 08895138, un fonds de commerce pour l'activité de «espace de loisir» exploité au local situé à la route Manzel Chaker mk 4.5 zone industrielle oued Chaabouni.

L'achat a été annoncé dans les journaux "Le Quotidien" et "Achourouk" publiés le 5/01/2023 et "Achourouk" sous le numéro IP423 /05.

Les oppositions s'effectueront entre les mains du vendeur pendant les délais prévus par la loi à son adresse élue sise au 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax.

2023X00050FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 11-11-2022 et le 25-11-2022 et enregistré à la recette des finances de Gremda le 2312-2022 sous le n° de quittance M103457 n° d'enregistrement 22203075.

Mr Jihede Ben Khaled El Bouni titulaire de la C.I.N 08186146 a vendu à Mme Ines Bakkar titulaire de la C.I.N 11001392 la totalité d'un fonds de commerce sis dans "el kassa" n°5 entre rue "tenior" et "el khaied mhammad" km2- Sfax destiné comme pizzeria.

Les oppositions faites à l'adresse où se trouve le fonds vendu dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée dans le journal quotidien "Essabeh" le 29-12-2022.

2023X00054FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Bureau Maître Mongi Dziri

Avocat à la cour de cassation

28 rue Alexandre Dumas Bâb Bahr Sfax

Par un acte sous seing privé signé le 27/12/2022, enregistré à la recette des finances du Mahres le 30/12/2022, le Sieur Bechir Godbane, pour le compte de sa fille Olfa, a vendu à Ibtissem Adalette, le fonds de commerce sis à l'immeuble Masmoudi Mahres Sfax. Le prix a été consigné entre les mains de l'avocat Monji Dziri. Toutes les oppositions au paiement du prix seront faites à son bureau sis au 28 Alexandre Dumas Sfax.

Cette annonce a été publiée au Journal Essabah du 5/01/2023.

2023X00059FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente du fonds de commerce légalisé à la municipalité de Sfax le 5/01/2023 enregistré à la recette des finances de Sfax le 6/01/2023 sous n°23200038 reçu n°M001173 Mme Asma Ben Massoud a vendu à Mr Mokhtar Ben Moussa le fonds de commerce du local son activité vente des produits alimentaires par détails et de vente de cigarettes en détails sous le nom commercial «Magasin Fatma» sise à la rue Mohamcd Hédi Khefacha Beb bhar Sfax, enregistré au registre national des entreprises sous le n°1495542G et du matricule fiscal n°000/C/N/1495542/G.

Toutes les oppositions seront admises entre les mains de l'acheteur au local de l'exploitation du fonds de commerce.

Cet avis est publié aux journaux "Assabah" et "Le Temps" du 13/01/2023.

2023X00061FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P établi par Maître Monia Chamkhi, Avocate près de la cour de cassation ayant son étude à la rue 8002, Bloc A, 4ème étage, Montplaisir 1002 Tunis, signé le 22 et 23 décembre 2022, enregistré à la recette des finances de kasr Essaid le 26 décembre 2022, quittance n°M070685, enregistrement n°22203318, Madame Néjia Bent Mesbah Hakimi épouse Bechir Hamami, commerçante inscrite au Registre National des Entreprises sous le n°16060990S, a cédé à Messieurs Sofien Ben Mustapha Mahfoudhi et Akram Ben Abdelhamid Lachheb, le fonds de commerce le Café "BREAK TIME" exploité au local commercial sis au n°01 Rue Hassen Ennouri Le Bardo, au prix de cinquante mille dinars. Les oppositions sont admises à l'étude de Maître Monia Chamkhi à son adresse ci-dessus mentionnée.

Cette annonce a été publiée dans le journal «Le Quotidien» du 31 décembre 2022.

2023400011FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 12/12/2022 enregistré à la recette des finances de Dar Chaabane en Fehri en 13/12/2022 sous le n°22202473 Reçu n°M052589 rédigé par Maître Moncef Barouni, Avocat à la cour de cassation, demeurant à la rue de France Immeuble Néapolis Centre Nabeul MF n°000PA294027R, Monsieur Moncef Ghorbel Titulaire de la CIN°01122924, a vendu à monsieur Houssem Ghorbel Titulaire de la CIN n°06392112 la totalité d'un fonds de commerce sis à la rue EL Fehri Belhaj Abdallah Dar Chaabane El Fehri conçu pour la réparation des motos et des vélos et la vente des pièces détachées.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acheteur Houssem Ghorbel, demeurant à cité El Nozha Dar Chabanne el Fehri, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis.

Cette annonce a été publiée au journal "La Presse" du 20/12/2022.

2023400017FCCC2

Cession de fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 4/11/2022 enregistré à la recette des finances de Boumhel le 8/12/2022 sous le n°22203654 quittance M071765, Mr Jomoa Chtioui a cédé à Mme Thouraya Ben Moussa le fonds de commerce du restaurant Fast-food exploité sous numéro X 1577932 sis au 1 rue El Aghalba Boumhel Bassatine avec tous ses éléments matériels et moraux. Toutes les oppositions peuvent se faire auprès de la rédactrice de l'acte Maître Thouraya Houri Attia Avocate au 03 rue de Palestine Lafayette Tunis, Tél : 71.830.085 dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T. et aux journaux «le Quotidien» et «Achourouk» du 12/01/2023.

2023400067FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 22 décembre 2022 enregistré à la recette El Mourouj le 4 Janvier 2023 sous le n°23200050 Quittance M001091, la Société Héritières JLIDI, Sarl, son identifiant unique est le n°1382711F, dont le siège social est au 17 rue Tunis El Mourouj 1 - 2074 El Mourouj, représentée par son gérant Monsieur Maher ELJILIDI, a cédé la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, sis à l'avenue Tunis El Mourouj 1 - Ben Arous à la Société Ben Youssef Frères Services moderne Sarl, son identifiant unique est le n°1740098D, dont le siège social est au 07 rue du Trésor Jaafar 2083 Raoued, représentée par son gérant Monsieur Zied Ben Youssef.

Les oppositions seront faites entre les mains de Maître Nabil Daboussi, Avocat à la cour de cassation, à son étude sis au 5 Rue Riadh Mutuelle-ville Tunis 1082, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cet avis a été publié dans le quotidien «Chourouk» du 7 janvier 2023.

2023400073FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances rue de l'Autriche, en date du 29 décembre 2022 n° d'enregistrement 22205940 quittance M102306, Société Best Office Plus a cédé à Société Comptoir d'Informatiques et services, la totalité du fonds de commerce sis au bureau n°39-40 du centre commercial Galaxy Lafayette.

Toute opposition à la distribution du prix de cession de fonds de commerce devra se faire entre les mains de l'acquéreur, bureau n°39-40 Centre Commercial Galaxy, dans un délai ne dépassant en aucun cas 20 jours à partir de l'insertion du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal «Alchourouk» du samedi le 7/01/2023.

2023400075FCCC2

Avis

Il appert d'un A.S.S.P. du 19 décembre 2022, dûment enregistré à la Recette des Finances de Sidi Hssine Tunis le 26 décembre 2022 (quittance N°M112476-enregistrement N°22204070) que Dame Rania Bent Fethi Ben Ali Yahaoui a vendu et cédé au Sieur Torhane Ben Abdellaziz Ben Maâouia El Dakhlaoui, le Fonds de Commerce, ensemble les éléments corporels et incorporels, destiné à la location des robes de mariés et vente de prêt-à-porter, exploité au local sis à la rue 4342 n°1 Ezzahrouni Tunis.

Les oppositions au montant des prix seront formulées entre les mains de l'acquéreur, désigné comme séquestre du prix au domicile élu :

Cabinet Maître Kamel El Mechat, sis à Tunis au 54, rue Ech-Cham 3ème étage appartement n°13 Lafayette Tunis le Belvédère.

Le délai légal d'opposition commencera à courir à partir de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 14 janvier 2023.

2023400084FCCC2

Renonciation à la propriété d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé du 28/12/2022 enregistré à la recette des finances Av la Gare le 29/12/2022 Quittance n°M077744, Madame Chedlia Daikhi CIN 00573472 renonce à sa fille Sonia Amri Ep Debbech CIN 05420433 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis au 17 Rue de l'Excellence La Marsa, consacré à la vente de produits Textiles MF 0837091 V. Les oppositions doivent être présentées entre les mains du rédacteur du contrat dans les délais légaux. Cette annonce est parue au journal La Presse le 11/01/2023.

2023400085FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par contrat enregistré le 30/12/2022 à la recette des Finances, Rue Eljazira Tunis sous le n°22303504 Mme Zeineb Zoghlami CIN n°00077735 a loué à Mr Jamel Chaabène CIN n°0598866 le Fonds de commerce de vente de tout articles, d'habillements, de chaussures et de valises, sis au 32 rue Charles de Gaulle Tunis et ce pour 2 ans commençant le 01/01/2023 et finissant le 31/12/2024.

Le présent avis a été publié aux journaux «Essabah» et «Le temps» du 10 Janvier 2023.

2023T00033FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 15/9/2022 et enregistré à la recette des finances de Mégrine sous le n°22305823 quittance n°M08912 en date du 26/12/2022, Monsieur Hichem Bouzayen, titulaire de la CIN n°03138975 du 22/5/2000, domicilié au 83 Avenue de la République Mégrine, a loué à madame Sihem Borji ép Faouzi Ammar, titulaire de la CIN n°00592194 du 6/01/2003, la totalité du fonds de commerce sis au 83 Avenue de la République Mégrine, exploité comme fast-food et immatriculé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1488989T.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à son domicile au 83 Avenue de la République Mégrine.

Dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette publication.

Cette annonce est parue sur le journal «le Quotidien» du mardi 10 janvier 2023.

2023R00085FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Hammam Chatt le 31/8/2021 sous le n° 21301469 quittance n°M024081 Mr Mohamed El Fadhel Ben Maghzouz titulaire de la C.I.N n°00468934 et agissant en tant que mandataire de Mme Henda Beni Ali El Habib Jeddi titulaire de la C.I.N n°0275535 a loué à Mme Rebh Bent Taher Ben Saleh Abdi titulaire de la C.I.N n°07096366 à titre de location gérance libre tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que café première catégorie sis au complexe Imene, n°1 avenue de l'environnement, Hammam Chatt et pour une période de cinq ans (05) débutant du 01/8/2021 et finissant le 31/7/2026.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et Le Quotidien le 12/01/2023.

2023R00087FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 22 décembre 2022 est enregistré à la recette des finances de Gafsa le 28 décembre 2022 n° d'enregistrement 22307661 n° de quittance M044078 Madame Sabrine bent Al Azhar Ben Ali Ncib Titulaire de la C.I.N n° 06232175 au droit de Saif Ben Abdelaziz Ben Mouhammed Attaher Alkadhi en vertu d'une procuration autorisée enregistrée à la date du 9/9/2013 a loué à Monsieur Boulbaba Ben Fathi Ben Alimem Attouzri, Titulaire de la C.I.N n°06211261 la totalité du Fonds de Commerce Consistant en un centre privé de formation en langues étrangères sis à cité au premier étage du bâtiment rue albia Gafsa.

Les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T à l'adresse du fonds de commerce.

La publication de ce contrat est faite au journal «Echourouk» du 31/12/2022 IP 222/12997.

2023R00091FCCC3

Location gérance

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Victor Hugo le 5 janvier 2023 sous le n°23300089, Quittance n°M001173, Monsieur Mohamed Dhiaa Bouraoui titulaire de la CIN n°02945924 représenté par Mohamed El Habib Troudi Titulaire de la CIN n°02039226 a loué son fonds de commerce sis à la rue des Oranges Khézema Sousse ayant pour activité principale café 1ère catégorie et fast-food avec tous ses éléments physiques et moraux pour monsieur Khemaies Daoued titulaire de la CIN n°08274160 délivrée à Tunis le 9/01/2019 pour une durée de 10 ans et ce à partir du 01/01/2023 au 31/12/2033.

Pour toute opposition dans un délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne s'adresser au locataire monsieur Khemaies Daoued à l'adresse du fonds de commerce.

Dont deux exemplaires ont été déposés aux deux journaux le Quotidien et Echourouk en date du 9-01-2023 et seront publiés le 11-01-2023.

2023S00027FCCC3

Location - Gérance

(Gérance libre)

Par acte sous-seing privé du 4/02/2022, enregistré le 18/02/2022 à la recette des finances Skhira, quittance n°M004638, enregistrement n°22300111, Mr Abdallah Dkhil, tunisien, titulaire de la cin 01307288, demeurant à Skhira Sfax, a loué à la société "Louay" pour la préparation des gâteaux et du pain ayant matricule fiscal N°1759017/E/A/M/000 la totalité du fonds de commerce sis à la route de plage Skhira Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans la préparation et la vente des gâteaux.

Toutes oppositions seront admises auprès du locataire domicilié au lieu du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée aux journaux «le Quotidien» (en français) et «Al chourouk» (en arabe) du 11/01/2023.

2023X00058FCCC3

Contrat de gérance libre

Par acte sous seing privé en date du 27/9/2022 rédigé par Maître Dalila Ben Mbarek Msaddek et enregistré à la Recette des Finances de La Marsa sous le n°22306300 du 7 octobre 2022, quittance n° M120105, Mme Nedia Bey, CIN n°05411191 a loué à la Société «GUYA HIPPIE» (société en cours de constitution) représentée par sa gérante Mme Maroua Zitouni, CIN n°13213648, la totalité du Fonds de Commerce exploité dans le local n°23 d'une superficie de 24 m, Rue Slaheddine Bouchoucha, Sidi Bou Saïd.

La présente location est conclue et acceptée pour une durée d'un an, il sera renouvelé par tacite reconduction.

Le fonds donné en gérance libre est exploité en commerce de détail d'habillement.

Les oppositions se font au cabinet de Maître Dalila Ben Mbarek Ben Msaddek sis : Rue Mami - 2078 La Marsa, dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette publication.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien en date du 21 octobre 2022.

2023400072FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Espoir pour la Protection des Animaux

Siège social : Immeuble Zitouni appt n°12 cité Echabeb - 2100 Gafsa.

Objectifs :

- Contribuer à aider les animaux de toutes les classifications ayant besoin de soins de santé et nutritionnels, et leur fournir un abri en cas de besoin

- Chercher à établir une culture d'amour pour les animaux et la nécessité de prendre soin d'eux et de les protéger

- Etablir des relations avec des associations et des organisations similaires ayant les mêmes objectifs.

Membres :

Présidente : Ghofrane Othmene Ben Ali

Secrétaire général : Zaheddine Horchani

Trésorière : Nadia Souli.

2023T00029APSF1

Constitution d'une association

Association de Créativité Culturelle à SAOUAF

Adresse : Rue Habib Bourguiba - SAOUAF 1115

Objectifs : Travail sur l'évaluation des perceptions et des propositions sur la stratégie du travail culturel. Chercher à faire revivre le patrimoine culturel de toutes sortes. Encourager les jeunes à perfectionner leurs talents, à pratiquer des activités culturelles, à exprimer leur créativité et leur capacité artistique, et à pratiquer des activités en s'associant à des associations similaires dans leurs objectifs et leurs activités à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Président : Faysal Bouzaien

Secrétaire générale : Iman Ghabbech

Trésorier : Qais Brik.

2023R00044APSF1

Constitution d'une association

Nom : ASSOCIATION LOCALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT A LESSOUDA

Objets : Environnemental et développemental.

Objectifs :

- Travailler pour lutter contre la pollution afin de vivre dans un environnement sain

- Propager la culture environnementale et avertir les citoyens des dangers de la pollution et lutter contre ses causes.

- Collaborer avec les organisations de la société civile dans le domaine de l'environnement et le développement.

- Poursuivre pour avoir et installer des projets du développement favorable à l'environnement dans la région de Lessouda.

Siège social : Appartement AL-Médina Route Nationale GP 13 Lessouda - Sidi Bouzid

Adresse : Appartement AL-Médina Route Nationale GP 13 Lessouda - Sidi Bouzid

Comité :

Président : BelgacemHajlaoui

Secrétaire général : Imed Ncibi

Trésorier : Nabil Zaidi.

2023R00047APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Amicale de la cité universitaire de Kélibia

Siège social : Cité universitaire de Kélibia route oued el khatef 8090 Kélibia.

Objectif :

- Réaliser des activités culturelles et récréatives dans le cadre du loisir

- Conclusion d'accords de partenariat et de coopération avec l'entourage et avec d'autres associations

- Faire des activités sociales

- Apporter un soutien matériel et moral aux membres.

Organe de gestion :

Youness Mazhoud : Président

Salim Al Hajri : Vice-président

Imed Taleb Ahmed : Secrétaire général

Nadim Ben Massoud : Trésorier.

2023R00064APSF1

Constitution d'une Amicale

Dénomination : Narges amicale employés et agents de la commune de Souk Essabt.

Ses objectifs : fournir des services sociaux, culturels et récréatifs aux employés de la Commune de Souk Essebt à travers :

1. Soutenir les liens humanitaires entre les personnes impliquées de manière à garantir un climat d'amour, de fraternité et de coopération entre tous les employés de tous grades.

2. Encourager les activités sociales et culturelles au sein de l'établissement en vue d'une promotion sociale.

3. Elaborer des accords de partenariat et de coopération avec les institutions et associations économiques dans le cadre de la coopération avec les composantes de la société civile, de manière à atténuer les exigences.

Son siège social : Palais de la Commune de Souk Essebt Avenue du 3 juillet 2018 Souk El Sabt Jendouba 8131.

Membres :

Président : Majdi Amraoui

Secrétaire général : Montassar Zawawi

Trésorière : Noura Shérni.

2023R00072APSF1

Syndic immeuble Lina

Route Gremda km 6 Sfax

Selon le procès-verbal du 27 novembre 2022 enregistré à la recette des finances de Gremda le 14 décembre 2022 sous référence 22802990 n° de reçu M101615, a été nommé le syndic de l'immeuble Lina et constitué de :

Président : Thameur Masmoudi

Trésorier : Mohamed Karim Guermazi.

2023X00057APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Dénomination : Groupement de Développement Agricole Majoura Esnad

Classification : Agricole

Objectifs : Participation au diagnostic et élaboration d'un plan de mise en programmes de développement agricole.

Siège social : Majoura

N° reçu de dépôt : Reçu N° 1

Président : Salem Beni hamed

Nombre des membres fixes 3 membres

Activité : plantation d'arbre (olive, amande ....) et culture céréalière.

2023X00060APSF1

Constitution d'un syndic des copropriétaires de la résidence "PRIMAVERA I", Ennasr 2, Ariana

Conformément au P.V de l'assemblée générale constitutive du 27/02/2022 enregistrée à la recette des finances El Menzah 6 le 21/3/2022 sous le n°22801845, quittance "042828" et déposé à la municipalité de l'Ariana le 30/3/2022 sous le n°2729 avec un arrêté d'approbation le 8/12/2022, il a été décidé la nomination de :

- Mr Hamdi Cherif : Président,

- Mme Amel Soualmia : Vice président,

- Mme Imen Bellil : Trésorière.

2023400066APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat des copropriétaires de la résidence Rym sise à Manar 2

En vertu des décisions prises par l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires de la résidence Rym, sise à l'Avenue du Roi Abdelaziz Al Saoud, Impasse n°3, Manar 2, Tunis, 2092, qui a été tenue à ladite résidence en date du 13 novembre 2022 et dont le procès verbal a été enregistré à la recette des finances d'El Menzah 9 en date du 02 janvier 2023 (sous la quittance n°M000479 - Registre n°23800014) et déposé auprès de la municipalité de Tunis en date du 28 décembre 2022, il a été réélu Madame Kaouther Jemal Epouse Jallouli présidente du Syndic de la résidence Rym sise à Manar 2 pour une durée d'une année.

2023T00032APSF2

Election d'un nouveau comité du syndicat

Résidence les Orangers 2 - Dar Fadhal, la Soukra

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale réunie le 11 mai 2022 au siège du syndicat, enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 18 mai 2022 sous le numéro

22701542, quittance n°042007, les co-propriétaires de la résidence Les Orangers 2, ont décidé d'élire un nouveau comité du syndicat dont les membres sont :

- Madame Olfa Chekki : Présidente
- Madame Habiba Ben Salem : Secrétaire générale
- Madame Fatma Lahcen : Trésorière.

Ladite décision a été approuvée par la municipalité de la Soukra en date du 1er juillet 2022.

2023R00090APSF2

Election du bureau Syndicale des copropriétaires de l'immeuble "Myriam"

Identifiant unique : 1649046 Y

En vertu d'un procès de l'assemblée générale réunie en date du 24 décembre 2022, enregistré à la recette des finances de Sfax le 26 décembre 2022, sous le n°22806063, quittance M093535, le syndic des copropriétaires de l'immeuble "Myriam" sis à la route de Tunis Km 1,5 Sfax ont décidé ce qui suit :

1- Election d'un nouveau le bureau composé de :

- Mme Leila Ben Rhouma (présidente)
- Mr Kais Jmal (trésorier),
- Mme Fatma Kchaou (Membre), et -
- Mr Ahmed Gargouri (Membre).

2- Approbation des rapports financiers et de gestion pour l'année 2021-2022 jusqu'à la date de cette assemblée générale.

3- Fixation de la contribution mensuelle des propriétaires.

2023X00053APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : La BNA, SA représentée par son président directeur général dont le siège social est à Tunis, Avenue Hédi Nouira, R.C : B142431996 Tunis.

La partie saisie : Mr Lanouar Ben Manoubi Ben Ahmed Arfaoui, titulaire de la CIN n°07361019 délivrée le 20-01-2001 et demeurant à Edkhilia, Tebourba, 1144.

L'avocat poursuivant :

Maître Boutheina Bouraoui, avocat à la cour de cassation, sis au 63 Avenue Habib Bourguiba, immeuble le parnasse, 6ème étage, Tunis, MF : 81214LAP000

Propriété saisie :

Il s'agit des parts indivises d'un terrain agricole sous le n° du titre Foncier 1281 Manouba dénommé "DHAYAAT INNAKHIL" situé à Tebourba, gvr Manouba sa superficie globale est de 114 Hec 74 Ares 50 Ca.

La partie saisie lui revient le lot 46 équivalent à 16 Hec 39 ares 21 ca, c'est un terrain agricole de grandes cultures, des fèves et dérivés.

Mise à prix :

Le prix de la propriété saisie est fixé à 491.763dt000 outres les intérêts et les dépenses.

Date et lieu de la vente : Le 8 février 2023 à partir de 9H du matin au tribunal de première instance de Manouba.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2023T00034VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Baccar Mohamed Abedelladhim

Avocat à la cour de cassation

12 Av de France Béja

A La demande de Sabiha Bent Mohamed Balti sans profession ayant élu domicile au cabinet de Maître Baccar Mohamed Abedelladhim 12 Av de France Béja.

Contre les parties saisies :

Monia, Kamel, Bechir, Najiba et Mannoubia enfants de Mohamed ben Ahmed Balti copropriétaires dans l'indivision demeurant à Rahbet el gulel Béja.

A la diligence de Maître Baccar Mohamed Abedelladhim Avocat à la cour de cassation 12 Av de France Béja.

Les immeubles à vendre :

1- Une maison non immatriculée construite sur un terrain de 291 mètres carrés comprenant 4 chambres, cuisine, toilette donnant sur un patio avec accès aux terrasses, construite en briques, dalle en béton armé, avec carreaux au sol, et un terrain nu au nord et à l'ouest dotée de l'eau potable et de l'électricité, servie par l'onas.

2- Une petite maison non immatriculée composée de deux pièces, cuisine, toilette donnant sur patio construite en briques avec dalle en béton avec carreaux au sol, avec dalle en béton sur un terrain de 73 mètres carrés avec eau potable et électricité, desservie par l'onas.

Les deux immeubles sont délimités au nord en partie par la rue de la Medjarda et en partie par une maison de Ali Balti et au sud par la rue mellegue et l'ouest par un immeuble appartenant à Ali Balti et un immeuble appartenant à des tiers et à l'ouest par la rue Magan.

3- Magasin sis à Souk El Laffa à Béja non immatriculé, à la rue Bechir Sfar exploité par Bechir Balti dans le commerce des chaussures d'une superficie de 19 mètres carrés construit en briques, dalle en béton.

Mise à prix :

Deux cents un Mille quatre cents quarante cinq dinars (201.445.000) selon l'expertise faite par M.Abed Jlil Gizani dans l'affaire n°216 jugée le 13/12/2021 par la cour d'appel de Béja frais taxés en suspend.

Date et lieu de la vente :

Le jeudi 9 février 2023 à 9H à la chambre des criées immobilières du tribunal de 1ère instance de Béja Av Habib Bourguiba.

Visite des lieux :

Les immeubles objet de la vente peuvent être visités tous les jours de 9h du matin à 16h.

Observations :

Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui ont consigné le tiers de la mise à prix.

2023T00038VEPA1

Vente aux enchères

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire : La banque AMEN BANK, une société anonyme, en la personne de son représentant légal, inscrite au registre de commerce relevant du tribunal de première instance de Tunis, sous le n°176041996B, son siège social sis à l'Av. Mohamed V - Tunis (en sa qualité de créancier nanti).

2/ Le débiteur assigné de la saisie : Société Tunisie Hôtels, en la personne de son représentant légal, société anonyme, inscrite au registre de commerce sous le numéro B145771996, son siège social sis à l'Hôtel Kelma - Hammamet et en cas de nécessité, en son siège sis à l'Hôtel CW VENUS BEATCH, avenue de la Paix - Hammamet Sud BP 162 (en sa qualité de débitrice hypothécaire).

3/ L'avocat chargé de la poursuite : Me. Neggazi Jamel, avocat près la cour d'appel, son étude sise à l'Av. de La République - Grombalia - Nabeul.

4/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier objet de la vente est un terrain dont la superficie est de 34610 m², objet du titre foncier numéro 540833 Nabeul, sis à Hammamet Sud, sur le quel est bâti l'Hôtel Kelma, qui était classé 3 étoiles touristique et est devenu non classé actuellement et non conforme aux normes, conformément à la décision rendue par le ministère du Tourisme en décembre 2018, vu que sa situation financière s'est détériorée et il contient 205 chambres, soit l'équivalent de 450 lits environ, composé d'un sous sol et un rez-de-chaussée réservé aux locaux publics, d'un hall de réception , d'une administration, de restaurants, de bars, de boutiques commerciales, de salles à plusieurs activités, de différents complexes y compris de restaurants, un complexe de bain et de loisirs, d'une piscine couverte et de piscines extérieures, des stades d'animations sportives, d'une buvette, des jardins, des étages réservés aux chambres et un service d'hébergement avec toutes ses composantes.

5/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre :

Le prix est de douze millions et deux cent soixante dix huit mille sept cent vingt dinars (12 278 720 000), sans considérer les frais de la poursuite qui seront déclarés le jour de l'audience.

6/ Date et lieu de l'enchère : Le Lundi correspondant aux treize février deux mille vingt trois (13/2/2023) prés de l'arrondissement des ventes immobilières du tribunal de première instance de Grombalia à partir de neuf heures du matin et suivant.

7/ Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours. Afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du tribunal de première instance de Grombalia ou en l'étude de l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2023R00050VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une licitation

Cabinet Maître Karima Mamou

Avocate à la cour de Cassation

Rue 20 Mars Hammamet

Licitant : Héritiers Youssef Ben Ibrahim Ben Youssef Mrad : son épouse Kadhouja Kamri et ses fils Nahla ; Ibrahim ; Chiraz et Walid demeurant tous à l'Avenue Habib Thameur Hammamet.

Partie Requise : Abdessalem Ben Ahmed Ismail; demeurant à la Rue Ali Mrad Hammamet.

Avocat poursuivant : Maître Karima Mammou Avocate à la cour de cassation Rue 20 Mars Hammamet ; M.F : 729908/J

Immeuble objet de la vente (suivant l'expertise établi par l'expert Monsieur Fehri Thahek) :

Terrain situé au Bord de l'Avenue Habib Thameur Hammamet équipée de tous les services publics tel que l'eau, l'électricité et autres équipements. Sa Désignation est la suivante :

La forme : Semi -rectangulaire.

Les limites : Il est délimité du côté Ouest : Immeuble d'héritiers Youssef Mrad, du côté Est : Avenue Habib Thameur, du côté Nord : Impasse nommée Impasse Atik Mrad, du côté Sud : Terrain d'héritiers Youssef Mrad aussi.

Superficie : la totalité du terrain d'une superficie totale 120 m².

Vocation : Terrain adapté à la construction selon l'exemple de la construction urbaine de la région.

Lieu : Avenue Habib Thameur Hammamet.

Mise à prix :

Commis par l'expert Fehri Thahek suivant son rapport daté le 27/7/2022 la mise à prix est fixée à cent dix mille quatre cents dinars (110.400 ,000) outre les frais qui seront annoncés à l'audience.

Date et lieu de la licitation :

La vente aura lieu le lundi vingt février deux milles vingt trois (20/02/2023) à la salle des criées du tribunal de première instance de Grombalia à partir de neuf heures (9h) du matin.

Visite de l'immeuble mis en vente :

Tous les jours.

Observations :

1) Pour participer à la licitation, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Monsieur le gouverneur de Nabeul.

2) Tout participant doit consigner le tiers (1/3) au moins de la mise à prix, et se faire représenter par un avocat.

3) Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Grombalia ou cabinet de l'avocat poursuivant, pendant les jours et heures ouvrables.

2023R00082VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Ayadi Lotfi, Avocat

61, Avenue Habib Bourguiba Jendouba

Tél/Fax : (78) 604.154

Matricule fiscal : V/433739

Partie poursuivante : Amen Bank, société Anonyme, dont le siège social est à Tunis Avenue Mohamed V, inscrite dans le registre de commerce sous le n°B176041996, matricule fiscal 00221M/A/M/000.

Partie saisie : La société El Mansour Tabarka, société Anonyme, dont le siège social est à Ben Arous, Nouvelle zone industrielle rue de la Physique - RC sous le n°B168412000.

Avocat poursuivant : Maître Ayadi Lotfi Avocat 61, Avenue Habib Bourguiba Jendouba.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble revenants à la société El Mansour Tabarka objet de titre foncier : N°3039 Jendouba nommé «El Mansour» d'une superficie totale 12 h 54 ares 00 cr, situé à la zone industrielle délégation Tabarka Gouvernorat Tabarka.

L'immeuble contient Hôtel 4 étoiles nommé hôtel Tabraka d'une superficie 8 h 20 ares 00 cr et terrain d'une superficie 4 h 34 ares 00 cr.

Mise à prix : La mise à prix est fixée (58.100.350,000 dt).

Date et lieu de la vente : La vente aura le mardi 7/02/2023, à 9h devant l'audience des saisies immobilières au tribunal de Première instance du Jendouba.

La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de P.I de Jendouba.

2023R00099VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie :

LA SOCIETE MEHDOUI de promotion immobilière "SOMEPRIM", société anonyme, en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Georges Koress Sousse, matricule fiscal n°1032133 W.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : La totalité du titre foncier n°135641 Sousse, dénommé «SLIM CENTER 77» et d'une superficie de 1143 m² sis à Immeuble Slim Center 2 Rue 14 Janvier Sousse.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 2 464 000 DT 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Jeudi 16/02/2023 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2023S00029VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah

Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R.C : B187 881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Amin Ben Rachid Ben Mokhtar Maalej, CIN 04695429, demeurant au 46 avenue Hédi Cheker Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à la route de Tunis km3 Sfax d'une contenance de 227.75 m² qui contient une construction composée de deux parties :

La 1ère partie consistant en une maison au rez-de-chaussée contenant 4 chambres, un hall, une cuisine, une toilette un bloc sanitaire, un air du coté est sud et du coté ouest d'une superficie de 133.5m².

La 2ème partie consistant en un étage qui contient 4 chambres, une cuisine, une toilette dune superficie de 133.75 m².

L'immeuble est délimité du coté sud par Kallel, du coté est par Jammoussi, du coté nord par Kallel, du coté ouest par une entrée d'où son entrée.

Mise à prix : (67.380.000) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : le 20/02/2023 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2023X00030VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Qatar National Bank I.U W/014247 représentée par son président directeur général ayant son siège social à Cité des Sciences Tunis.

Partie poursuivie : 1/ Sté FARAH de Commerce. R.C : B0995482012 le siège social à la route Mseken Sousse (débiteur principal).

2/ Belgacem Bouhlel résident au 42 Rue Brahim Riahi Kairouan (Caution hypothécaire)

L'avocat poursuivant : Maître Imed Boussabat sise au 65 Av Ali Belhouane Bab Souika Tunis.

L'immeuble saisi : l'immeuble du TF 59484 Sousse dénommé «Ras Al Wad 271» sa superficie 2157 m², il s'agit d'un terrain nu composé de 02 parcelles inclus dans le plan D aménagement de la Municipalité de Mseken zone UBa1 à vocation commerciales services et habitation

Mise à prix : 172.200.000 D avec les frais et les honoraires taxés

La date et lieu de la vente : le Lundi 16/02/2023 à 9 H devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse 1.

Visite : Tous les jours de la semaine

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Imed Boussabat Av Ali Belhouane Bab Souika Tunis n°65 ou au greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse 1 où est déposé le cahier des charges.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix à la caisse des dépôts et de consignations ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalables de Mr le gouverneur de la région.

2023400053VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Qatar National Bank I.U W/014247 représentée par son président directeur général ayant son siège social à Cité des Sciences Tunis.

Partie poursuivie : 1/ Sté DUO SARL, son siège social à la Rue commandant Garnaoui Khzama Est Sousse (débiteur principal)

2/ Thouraya Jammali résident au 33 Rue Abou Hamed Ghazeli Bouhsina Sousse (caution hypothécaire).

L'avocat poursuivant : Maître Imed Boussabat sise au 65 Av Ali Belhouane Bab Souika Tunis.

L'immeuble saisi : l'immeuble du TF 101799 Sousse dénommé «El Bochra» sa superficie 55 parts consiste en un appartement au 4ème étage de l'immeuble Bochra se compose d'une salle; une chambre, une cuisine salle de bain et une véranda

Mise à prix : 88.200.000 D avec les frais et les honoraires taxés.

La date et lieu de vente : le Lundi 16/02/2023 à 9 H devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse1.

Visite : Tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Imed Boussabat Av Ali Belhouane Bab Souika Tunis n°65 ou au greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse 1 où est déposé le cahier des charges.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix à la caisse des dépôts et de consignations ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalables de Mr le gouverneur de la région.

2023400054VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40%

Maître Jihed Barouni

B3-12 Immeuble Cercle Des Bureaux Centre Urbain Nord Tunis 1082

Tél : 71.947.607/98.237.282

Partie poursuivante : AMEN Banque, Société anonyme identifiant unique M0000221 ayant son siège à l'avenue Mohamed V Tunis.

Partie saisie : Mr Haithem Andalousi, titulaire de la c i n n°02713363, demeurant au 59 rue Abou Kacem Naji Béja.

L'avocat poursuivant : Maître Jihed Barouni, Avocat à la cour de cassation; demeurant au B3-12 Immeuble Cercle des Bureaux Centre Urbain Nord Tunis 1082, MF 000/869977/P/A/B.

Propriété saisie : la totalité de la propriété appartenant à la partie saisie objet du TF n°13985 Béja, sis au coin rue La République et rue Hassen Ibn Noomen, Béja, composé d'un rez-de-chaussée contenant l'agence bancaire UBCI, un magasin pour vente des prêt à porter à l'étage se trouve le local de la Zitouna Temkine et 3 locaux exploités en tant que centre esthétique et de coiffure pour femme. La superficie du terrain est 189 mètres carrés, la construction est de bonne qualité et l'emplacement du bâtiment est au centre ville sur une artère principale de la ville de Béja, tous cela selon l'expertise daté le 25/02/2022 faite par l'expert Ridha Mbazia ainsi que le rapport complémentaire daté le 12/09/2022 selon ordonnance sur requête n°53159 du 27/5/2021 et 58686 du 16/6/2022.

Mise à prix après déduction de 40% : Sept cents cinquante neuf mille sept cent quatre vingt dinars (759.780,000 dinars) frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le jeudi 9 février 2023 (9/02/2023) à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Béja. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix, pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée. Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Béja ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2023400063VEPA1

Avis aux créanciers

Jugement déclaratif de faillite

SOCIETE REGIONALE DES INDUSTRIES LAITIERES (SORIL)

Société anonyme

Identifiant unique : 0007971 B

Siège social : KOUTINE - MEDENINE

En vertu du jugement n°2220 rendu par le Tribunal de Première Instance de Médenine le 4/01/2023, il a été déclaré la faillite de la société régionale des industries laitières avec tout ce qu'en résulte juridiquement.

Le tribunal a également nommé Madame Sahar NOUMA entant que Juge commissaire et Monsieur ESSID Lassaad entant que syndic de faillite tout en ordonnant de mettre les scellés où il est nécessaire, de faire publier ce jugement conformément à la loi et de faire enregistrer et insérer ce jugement au registre de commerce et aux titres fonciers dont la propriété est relative à la société Faillie.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication, leurs dettes ordinaires et privilégiées ainsi que les garanties, au syndic de faillite conformément aux articles 497 et suivants du code de commerce, soit directement contre décharge à son bureau rue amilcar midoun Djerba, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à son adresse de correspondance : B.P n°383 Djerba Midoun 4116.

2023R00078VEPA2

Avis de distribution

Le greffier de la chambre de distribution auprès du tribunal de 1ère instance de Siliana annonce l'ouverture de la procédure de distribution d'un montant de 72.000.000 d déjà consigné à la caisse de dépôts et consignation par l'huissier notaire Maître Elaidi Mhamdi du 13/10/2020, provenant de l'exécution des injonctions de payer contre Société MOUAKKER CONFECTION sachant que le montant est consigné suivant le reçu M013562 le 13/10/2020.

La requête est introduite par Maître Oueslati Yamina au profit de la caisse nationale de sécurité sociale. Il a été dressé au Tribunal de Première Instance de Siliana sous le n°67.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit en application de l'article 468 CPCC dans les trente jours de la publication du présent avis à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

2023S00031VEPA2

Notification des délais d'ouverture pour la réception des offres d'achat d'immeuble appartenant à la société en faillite

SOCIETE HOTEL LES ARCADES

Siège social : Avenue des Martyrs Sfax Eljadida

Identifiant unique : 45470X

La chambre de commerce du tribunal de première instance de Sfax a rendu le jugement suivant lors de son audience du 27 décembre 2022 dans l'affaire n°10715.

Le tribunal a décidé de retarder l'audience au 28 février 2023 et d'autoriser à nouveau l'ouverture des délais de réception des offres d'achat des parties de l'immobilier appartenant à la société en faillite "Hôtel les arcades" tel que décrit dans le rapport de l'expert en matière de location et des affaires immobilières, Jamil BELLAAJ, et de déléguer au syndic de faillite, Habib KALLEL, la rédaction du cahier des charges de la vente, tenant compte de la valeur mentionnée dans le rapport d'évaluation susvisé comme prix d'ouverture. Le cahier de charge comportera notamment la stipulation du numéro et de la date du jugement de faillite, et la description de l'immobilier à liquider en termes de sa superficie, ses limites, son contenu, les délimitations stipulées dans le registre foncier, les charges pesant sur l'immobilier, les contrats de location éventuellement et les conditions dans lesquelles l'immobilier peut être inspecté et visité. Le cahier de charge doit comporter la stipulation du droit de toute personne intéressée à être informer et de vérifier la validité des informations consignées dans le cahier des charges par tous les moyens légaux disponibles avant de déposer les offres et supporter les conséquences de sa négligence à cet égard, telles que contenir les garanties qui doivent être fournies par les soumissionnaires pour assurer le sérieux de leurs offres (une caution bancaire de 200 000 dinars ou un chèque attestant la disponibilité du solde de même valeur) et des copies des contrats d'achat des parts de la propriété foncière revenant aux tiers du titre foncier. Le cahier des charges sera émis dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à compter de la date de la présente décision pour être mis à la disposition de ceux qui souhaitent soumettre les offres au greffe du tribunal de première instance de Sfax, au siège social de la société et au bureau du syndic de faillite.

Le syndic de faillite doit publier l'autorisation d'ouvrir les délais de dépôt des offres au Journal Officiel de

la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un est en langue arabe et en pages préparées à cet effet sur l'Internet, et de soumettre les offres d'achat reçues par lui dans des enveloppes fermées au tribunal avant la date de l'audience pour être étudier par la chambre de commerce.

2023X00051VEPA2

Faillite de la société

SOJIPECHE

IU : 1227139G

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de première instance de Sfax, sous le n°10762 en date du 3 janvier 2023, la Société «SOJIPECHE», sise à l'avenue Majda Boulila Immb City Centre 1er étage bureau n°8 Sfax Eljadida, a été déclarée en faillite. Le Tribunal a désigné M. Hatem Kharrat juge commissaire et M. Habib Kallel syndic de la faillite.

Conformément aux dispositions de l'article 530 du code de commerce tel que par la loi n°36 de l'année 2016, les créanciers doivent produire leurs créances au syndic de la faillite sis Rue Abou El Hassen Elakhmi, Immeuble Laperla 2, Sfax El Jadida, Téléphone 74 40 70 18 et ce dans un délai de quinze jours à partir de la date de publication du présent avis.

2023X00052VEPA2

Cession de l'entreprise comme étant un tout indivisible

Société CACTUS PROD

Société à Responsabilité limitée (SARL)

MF : Q 0827432

Adresse : Siège social situé au 53 rue du Lac Constance; Les Berges du Lac 1053 Tunis

Capital social : 1200 000,000 DT

Suivant la décision du tribunal de première instance de Tunis statuant à la chambre de conseil du 8-12-2022 relative à l'affaire n°943 Société CACTUS PROD enregistrée au registre national sous le n° Q 0827432 il a été décidé ce qui suit :

- Confirmation de l'état de cessation de paiement de la société CACTUS PROD et ce à partir du 17-3-2022.

- La cession de la société comme étant un tout indivisible

- La nomination du juge Madame Farah Cherif en tant que juge commissaire.

- La nomination de Mr Naim Kaabi en tant que contrôleur d'exécution domicile à l'appartement A 3-1 immeuble Fill 2 résidence Les Fatimides avenue Khaled Ibn Walid 2045 l'Aouina.

Pour plus d'informations contactez le 70726395.

2023400064VEPA2

Vente de biens mobiliers et machines de la société en faillite STAR LAB

MF : 0902976T

Zone industrielle de SILIANA Société à responsabilité limitée (SARL)

Capital social : 10 000dt

Conformément à l'autorisation délivrée par le Tribunal de première instance de SILIANA dans l'affaire n° 314 :

- Lot équipements de confection

- Lot équipements de bureau.

Les personnes qui désirent participer à l'acquisition du lot des équipements de confection de lavage et de séchage ou du lot des équipements de bureau doivent soumettre leurs offres au plus tard le 10 Février 2023. Le retrait de cahier des charges se fait au bureau du séquestre, situé à l'appartement A 3-1, Immeuble Fill 2, Résidence Les Fatimides avenue Khaled Ibn El Walid, 2045 l'Aouina, Tunis (Téléphone : 70726395) contre le paiement de (deux cent Dinars) 200 dinars non remboursables.

2023400068VEPA2

Vente de biens mobiliers et machines de la société en faillite

"Central Park"

Société à responsabilité limitée (SARL) Zone industrielle de Siliana

Capital social : 10 000 DT

MF : 0644561J

Conformément à l'autorisation délivrée par le Tribunal de première instance de Siliana dans l'affaire n°6-2022 :

- Lot équipements de confection; de lavage et de séchage.

- Lot équipements de bureau.

Les personnes qui désirent participer à l'acquisition du lot des équipements de confection de lavage et de séchage ou du lot des équipements de bureau doivent soumettre leurs offres au plus tard le 10 Février 2023. Le retrait de cahier des charges se fait au bureau du séquestre, situé à l'appartement A 3-1, Immeuble Fill2, Résidence Les Fatimides avenue Khaled Ibn El Walid, 2045 l'Aouina, Tunis (Téléphone : 70726395) contre le paiement de (deux cent Dinars) 200 dinars non remboursables.

2023400069VEPA2

Avis

SOCIETE SAMETAL SARL

Route de Sousse km 4 Mégrine Riadh

Capital : 300.000 d

MF : 26441k

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Ben Arous dans l'affaire n°94 en date du 27/12/2022, il a été décidé la clôture des procédures de l'administration judiciaire de la société SAMETAL.

2023400076VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du samedi 25 février 2023

Société d'Etude, de Développement et Aménagement Touristique de Sfax «SEDATS»

Société anonyme

Capital : 5.263.600 Dinars Tunisien

Identifiant unique : 583089 R

Siège social : Route de Gabès Km 3,5 Sfax

Tous les actionnaires dans le capital de la société «SEDATS» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 25 Février 2023 à 9h du matin au siège de la société sis à la Route de Gabès km 3,5 Sfax afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu après les délais réglementaires,

2- Approbation du rapport de la gestion de l'année 2021,

3- Approbation des états financiers de l'année 2021,

4- Approbation des opérations prévues dans le rapport des deux commissaires aux comptes,

5- Quitus aux membres du conseil d'administration au titre de leur gestion de l'année 2021,

6- Affectation des résultats,

7- Approbation de la déclaration des postes tél que prévu dans l'article 192 du code commercial des sociétés,

8- Divers sujets.

2023X00049SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE UNITE DE TRAITEMENT DES SURFACES DES PROFILES ALUMINIUM MAGHREBIN

«UTS PALMA-SA»

SA au capital de 8.276.550 Dinars

Siège social : 20 Rue des entrepreneurs - Charguia II - Tunis

Immatriculée au RNE sous le numéro : 1376292V

MF : 1376292V/A/M/000

Matricule CNSS : 567189-30

Les actionnaires de la société «UTS PALMA-SA» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le vendredi 10 février 2023 à 10 heures au siège de la société social de la société ATD SICAR sis à la Rue Lac Léman, Immeuble Regency, Bureau A 202, Les Berges du Lac 1053, Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'augmentation du capital de la société ;

2. Décision d'augmentation du capital en numéraire avec suppression des droits préférentiels de souscription ;

3. Modifications des statuts ;

4. Délégation au conseil d'administration pour la constatation de la réalisation de l'augmentation du capital ;

5. Pouvoirs pour formalités.

2023400065SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société BUSINESS INTELEGENCE TELECOMMUNICATION (BI4T)

Société anonyme

Au capital de 100.000DT, 000

Siège social : 67 rue Alain Savary, le belvédère Tunis Tunisie

Identifiant unique : 1222836E

Les actionnaires de la société anonyme dite BUSINESS INTELEGENCE TELECOMMUNICATION (BI4T), sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 7/02/2023 à 17 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner le retard enregistré dans la tenue de l'AGO 2020

- Présentation du rapport du conseil d'administration de l'année 2020 pour approbation;

- Présentation des rapports du commissaire aux comptes;

- Présentation des états financiers de l'année 2020 pour approbations;

- Approbation s'il y a lieu des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus au conseil d'administration,

- Affectation des résultats pour l'année 2020:

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil pour l'année 2020,

- Pouvoirs pour formalités.

2023400082SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la Société Tunisienne de Recyclage des Métaux dont le siége social est situé à la route de Sousse Km 12 à Boumhel du gouvernorat de Ben Arous a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N°06322 en date du 28 Juin 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une unité de stockage et recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques située à proximité de la route nationale N°1 à la zone industrielle d'Ezzahra du gouvernorat

de Ben Arous et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Ben Arous et de la municipalité d'Ezzahra.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Ben Arous ou le président de la municipalité d'Ezzahra ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société de Service du Gazoduc Transtunisien "SERGAZ" dont le siège social est situé au Boulevard Mohamed Bouazizi au Centre Urbain Nord 1082 Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A- 2022- 09 -201- 006034 en date du 20 Juin 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une station de compression et transport de gaz naturel, implanté à proximité de la route dérivant (qui est distante d'environ 2,8 km) de la route régionale N°44 à Korba du gouvernorat de Nabeul.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Madame la Gouverneure de Nabeul ou Messieurs le président de la municipalité de Korba ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Sté «LILLI OIL» située à Bir Msikin Bouhadjla du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n° 17664 en date du 29 Novembre 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à Bir Msikin Bouhadjla du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de Bouhadjla Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Bouhadjla ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que la Sté «Mohsen et ses fils nabech» située à Kairouan sud du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°16739 en date du 14 novembre 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à Zroud route Sousse Kairouan sud du Gouvernorat de Kairouan conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de Kairouan sud.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Kairouan sud ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mr Hasen Chemkhi situé à Bouhadjla du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°16400 en date du 8 novembre 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à EL Fateh de la délégation Bouhadjla du Gouvernorat de Kairouan conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de Bouhadjla.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Bouhadjla ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis complémentaire

En vertu d'une demande de mise à jour 9123 présentée par Elhabib Zouaoui et les héritiers Mandili auprès du tribunal Immobilier de Bizerte en vue d'inscrire un acte de vente sous-seing privé et un acte de notoriété de décès sur le titre foncier 145494/37256 Bizerte de la totalité d'un terrain d'une superficie de deux mille deux cent soixante quinze mètres carrés (2275) situé à la rue numéro 6 et rue Ghandi Tinja objet du titre 145494/37256 consentie par Gabriele Therese et Foulansati Georgéne et Moltisanti Rose Jacqueline et Maury Yvon en son nom et au nom de ses enfants Maury Claude Marcel et Maury Jean Christian Camily au profit de Ali Ben Sadok Ben Hssine Enefzi Elhouimli et Ammar Ben Rabah Ben Farhat Enefzi en son nom et au nom de ses frères Abdelaziz et Habib Eneji et dans l'impossibilité de fournir le contrat daté le 30 avril 1961, et en application de l'article 17 de la loi n°34 du 10 avril 2001 portant mise à jour des titres fonciers cette annonce publiée dans le Journal Officiel de la République Tunisienne, tient lieu et place de l'acte de vente précité non fourni.

Il peut avoir opposition sur la présente demande ou intervention sur son objet auprès du tribunal immobilier de Bizerte (chambre des titres gèles) et ce dans un délai de deux mois à partir de la publication de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été paru dans les journaux Essahafa et la Presse le 07 ; 08 ; 09 décembre 2022.

2022T01352DIVD2

Déclaration de perte de titre de propriété

Mme Chadhlia Bent Ahmed Akkari titulaire de CIN n°01614476 déclare la perte du titre foncier constitutif n°120/06 du titre foncier n°548145 Nabeul situé à Hammamet.

Suivant déclaration sur l'honneur de la municipalité d'Hammamet daté du 9/01/2023.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 11/10/2023.

2023T00030DIVD2

Avis

L'enchérisseur, Kamal Chibouni, représenté par Monsieur Najib Hanan, a déposé une requête en reconstitution au Tribunal Immobilier de Bizerte, sous le numéro 8887 celui-ci était destiné à délimiter un certain nombre de contrats et un argument de décès dans le titre foncier n°32537, Bizerte.

Et comme il ne lui était pas possible de fournir le bulletin du décès du soi-disant Omar Ben Ahmed Ben Romdane, qui est propriétaire du lot immobilier n°33562 à Bizerte, et dont l'héritage était entouré de sa fille Bornia et sa femme Halouma, rien d'autre.

Par conséquent, et conformément aux dispositions du chapitre 17 de la loi n°34/2001 du 10/4/2001 relative à l'actualisation des charges immobilières et à leur libération de la stagnation, cette notification tient lieu de ne pas présenter le bulletin de décès requis.

Il est possible, à compter de la date de publication du présent communiqué et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux mois, de s'opposer à cette demande.

2023T00039DIVD2

Avis

Conformément à une décision de justice du tribunal de première instance de Grombalia numéro 5163 en date du 12/7/2022 Marzouk Souha a été nommée tutrice de son frère Marzouk Samir titulaire de l'extrait de naissance numéro 25 en l'année 1967 délivré de la municipalité de Tunis pour gérer ses affaires et ses biens.

2023R00079DIVD2

Avis

Héritiers Ayari Taher annoncent qu'ils possède un terrain de surface 760 m² à la route JIRIANA Sfax effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 26/8/1975 il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2023X00045DIVD2

Avis

Mohamed Elhabib Bouatour annonce que son titre de propriété du Lot d'une superficie de 328m², situé à la route Manzel Chaker km 4 Sfax par un acte de partage rédigé le 25/12/2011 enregistré à Sfax le 19/9/2012 n°M048864 par les deux notaires Mohamed Fakhfakh et Imhamed Trabelsi a disparu et il veut le remplacer par un autre titre original. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Mohamed Fakhfakh 26 Avenue des Notaires Sfax dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de cet avis. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2023X00055DIVD2

Avis

Nsiba Zwari annonce que ses titres de propriété du terrain d'une superficie de 342.30m², situé à la route de l'Ain km 02 Sfax par un acte de donation rédigé le 4/3/2009 par les deux notaires Nawfal Trigui et Mohamed Ahmad Baklouti et un acte de vente rédigé le 02/3/1983 par les deux notaires Zohir Kallel et Mohamed Hentati ont disparus et elle veut les remplacer par deux autres titres originaux. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Mohamed Fakhfakh 26 Avenue des Notaires Sfax dans un délai du 30 jours à compter de la date de publication de cet avis. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2023X00056DIVD2